

N° CP 82/49-06
Séance du 13 JUIL. 2006

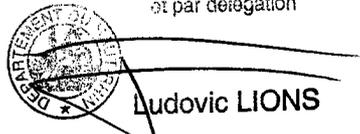
**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES :
COLLEGE Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM**

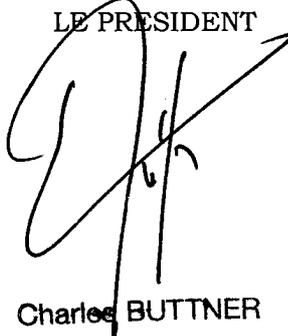
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/4-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la liste des concessions de logement par nécessité absolue de service dans le collège Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM, conformément à l'annexe II du rapport.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1. 8. JUIL. 2006
Publication2. 1. JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006